A1305/ RSL-
355

P-2287-09-00

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
D'ILE-DE-FRANCE

Centre National de Réception des Véhicules
Autodrome de Linas-Montlhéry - F-91310 MONTLHERY - FRANCE

PROCES VERBAL DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Transformateur
CARRIER CARROSSERIE – 181, rue d'Argentan – B.P. 158 – 61005 – ALENCON CEDEX

que les véhicules

de catégorie internationale M3 – genre TCP

marque MAN – CARRIER

dont les types – variantes - versions suivent :
type A91 – variantes 64 – 65 – versions E2 SCOLER3 – E2 STARTER
E3 SCOLER3 – E3 STARTER

Livrés :
- aménagés satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : Le présent procès-verbal de réception suivi de son certificat de conformité n'est valable pour l'obtention de la carte grise que s'il est accompagné du procès-verbal de réception et du certificat de conformité délivrés pour le véhicule **avant transformation.**

Fait à Monthéry, Le 28 juillet 2009

L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines

Jean-Christophe CHASSARD

Vu et approuvé sous le numéro P-2287-09-00
Fait à Monthéry, le 28 juillet 2009
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la
Recherche et de l'Environnement Ile de France

Le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules

Michel CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, CARRIER CARROSSERIE, 181, rue d'Argentan – BP 158 61005 ALENCON CEDEX, transformateur, certifions que le véhicule prêt à l'emploi :

(2)	Dénomination :		
(D1)	Marque	: MAN - CARRIER	
(D2)	Type variante version	: A91 / 64 ~~65~~ / E2 ~~E3~~	(1)
		SCOLER3 / ~~STARTER~~	(1)
(D3)	Dénomination commerciale	: SCOLER3 / ~~STARTER~~	(1)
(E)	N° d'identification	: WMAA91ZZ6A0140134	(3)
(F1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: Voir notice châssis de base	
(F2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'état (PTAC) (kg)	: Voir notice châssis de base	
(F3)	Masse en charge maximum admissible de l'ensemble en service dans l'état (PTRA) (kg)	: Voir notice châssis de base	
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 11835	(3)
(G1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 11760	(3)
(J)	Catégorie internationale	: M3	
(J1)	Genre national	: TCP	
(J3)	Carrosserie (désignation nationale)	: CAR	
(K)	Numéro de la réception par Type	: P-2287-09-00	
(P1)	Cylindrée (cm³)	: Voir notice châssis de base	
(P2)	Puissance nette maximale (kW)	: Voir notice châssis de base	
(P3)	Source d'énergie	: Voir notice châssis de base	
(P6)	Puissance administrative (CV)	: Voir notice châssis de base	
(S1)	Nombre de places assises maxi y compris celle du conducteur	: 60	(3)
(U1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) variantes 64-65	: ~~Boite mécanique 91~~	(1)
	variantes 64-65	: Boite automatique 92	
(U2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn)	: 1725	
(V7)	CO2 (g/km)	: Non concerné	
(V9)	Classe environnementale	: voir notice châssis de base	

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

Sort de nos magasins le 23 OCTOBRE 2009

Pour être livré à FAST CONCEPT CAR – ZI LA RIBOTIERE – 85170 LE POIRE SUR VIE
(Nom et adresse de l'acheteur ou à défaut du concessionnaire)

FAIT à ALENCON, le 23 OCTOBRE 2009

(Signature et cachet)

CARRIER CARROSSERIE
S.A. au capital de 1 000 000 €
Siège social : 59, avenue Victor-Hugo - 75116 PARIS
315 302 331 RCS PARIS - SIRET 315 302 331 00048
Usine : 181, Rue d'Argentan - B.P. 158
61005 ALENÇON CEDEX
Tél. 02 33 80 40 00 - Fax 02 33 29 00 42

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le procès- verbal de réception par type complémentaire, ainsi que le procès-verbal de réception par type et le certificat de conformité du châssis de base MAN du véhicule correspondant.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service des Mines.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés CARRIER CARROSSERIE, 181 rue d'Argentan - BP 158 61005 ALENCON CEDEX, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) Places debout (1) : Oui ~~Non~~
Nombre (2) : 12

b) Nombre de places assises (2) : 60
Dont places dans zone UFR avec assises relevables (1) : ~~0~~ ~~2~~ 4
Dont place PMR (1) : ~~0~~ 2

c) Sièges montés dans le véhicule (1) : KIEL REGIO – ~~KIEL IC 43~~ ~~ESTERAN CIVIC~~ - ~~ESTERAN IRAIT~~ ~~VOGEL~~

d) Porte médiane (1) : 1 vantail ~~2 vantaux~~

e) UFR (1) : ~~0~~ ~~1~~ ~~2~~ Lift Entry

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) A compléter.

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Références communautaires de la directive 1999/37 CEE relative aux documents d'immatriculation.
(3) A compléter.

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE POUR AUTOCARS CARROSSES ET AMENAGES PAR CARRIER CARROSSERIE DE MARQUE MAN – CARRIER TYPE A91

0.GENERALITES

0.1. Constructeur : MAN Nutzfahrzeuge Aktiengesellschaft Dachauer Strasse 667 Postfach 50 06 20 D - 80996 MUNCHEN - R.F.A.

0.1.1. Représentant accrédité de France : MAN Camion et Bus S.A. / NEOMAN France 12 avenue du Bois de l'Epine CP 8005 Courcouronnes – 91008 Evry Cedex

0.2. Constructeur de la 2ème étape : CARRIER CARROSSERIE 181 rue d'Argentan - BP 158 - 61005 ALENCON CEDEX

0.2.2. Nature de la transformation : Carrossage et aménagement intérieur

0.3 Marque : MAN - CARRIER

0.4. Désignation commerciale : SCOLER3 – STARTER

0.5. Catégorie internationale : M3.

0.6. Genre : T.C.P.

0.7. Type : A91
Variante : 64 - 65
Version : E2 SCOLER / E2 STARTER / E3 SCOLER / E3 STARTER

0.7.1. Décodage des T V V : E2 = 12m
E3 = 12.7m

0.8. Puissance administrative : 18 CV

1. CONSTITUTION GENERALE : Voir notice du véhicule de base.

2. MASSES ET DIMENSIONS :

2.1. à 2.8. Voir notice du véhicule de base.

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche : Versions E2 – E3. En fonction des versions et des équipements, les poids peuvent augmenter :

	E2 Mini	E3 Mini
Poids à vide	**11 400**	**11 700**
Essieu AV	3 965	4 165
Essieu AR	7 435	7 535

NOTA : En fonction des versions et des équipements, les poids peuvent augmenter en fonction des options. (Voir point 8.4.)

		Version E2	Version E3
2.10.	Porte- à-faux avant :	2,605 m	2,605 m
2.11.	Porte-à-faux arrière :	3,470 m	3,470 m
2.12.	Longueur hors-tout	12,02 m	12,72 m
2.13.	Largeur hors-tout	2,50 m	2,50 m

3. MOTEUR

3. à 3.19. Voir notice du véhicule de base.

3.20. Niveau sonore au point fixe :

3.20.1. Valeur du niveau sonore (dBA) : Variantes 64 – 65 — Boite mécanique 91 — Boite automatique 92

3.20.2. Régime de rotation correspondant (tr/mn) : 1725

3.20.3. Voir notice du véhicule de base.

4. TRANSMISSION DE MOUVEMENT : Voir notice du véhicule de base

4.4.2. Démultiplication et vitesse à 1 000 tr/min :
Boite mécanique ZF S 6 / Rapport de pont : 4,63 – En option : 3,7 4,11
Boite automatique ZF 6 HP ou Voith D854.3 / Rapport de pont : 5,57 – En option : 3,7 4,11 4,63

5. SUSPENSION : Voir notice du véhicule de base

6. DIRECTION : Voir notice du véhicule de base

7. FREINAGE: Voir notice du véhicule de base

8. CARROSSERIE

8.1. Carrosserie : CAR (Autocar)

8.1.1. Les véhicules peuvent recevoir les options suivantes :
porte-bagages/ chaudière additionnelle avec ou sans réservoir additionnel pour chaudière / roue de secours / double vitrage / siège 1 place recevant le guide / climatisation directe ou avec diffusion dans porte-bagages / aménagement pour l'accès aux personnes à mobilité réduite conforme à l'annexe VII de la directive 2001/85/CE comportant 2 places PMR et 1 ou 2 emplacement UFR. Système d'aide à la montée des UFR sur porte médiane 2 vantaux avec plateforme élévatrice intégrée dans l'emmarchement ou sur porte battante spécifique réalisé par ascenseur intégré dans la structure (aménagement Lift Entry ou LE).

8.1.2. Volumes de soutes à bagages : 0 ou 6.3m3 : 6.3m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E3
6.1m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E3
5.2m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E2
5m3 avec porte médiane à simple vantail sur véhicule E2

8.2. Matériaux constituant la carrosserie : Structure en profilés tubulaires habillée de tôle inox avec faces avant et arrière en stratifié polyester.

8.2.2. Protection contre l'incendie : Oui, isolement du réservoir de carburant et du chauffage autonome par tôle d'acier + alarmes dans coffre moteur et chauffage autonome.

8.3. Nombre de places assises :

8.3.1. Places assises y compris le conducteur :

UFR	Longueur/porte médiane	Nombre de places assises y compris siège guide y compris 2 places PMR		Dont sièges assises relevables		Poids à vide maximum en ordre de marche* (kg)		
						Essieu 1	Essieu 2	Total
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Maxi	Maxi	Maxi
0	E2 simple vantail	47	51	0	0	4310	7590	11900
	E2 double vantaux	51	55	0	0	4310	7590	11900
	E2 prédisposition LE	47	51	0	0	4325	7625	11950
	E3 simple vantail	51	55	0	0	4460	7740	12200
	E3 prédisposition LE	47	51	0	4	4480	7770	12250
	E3 double vantaux	47	55	0	4	4460	7740	12200
1	E2 simple vantail LE	47	55	0	4	4405	7795	12200
	E2 double vantaux	51	59	0	4	4405	7795	12200
	E3 simple vantail LE	47	55	0	4	4575	7925	12500
	E3 double vantaux	51	59	0	4	4575	7925	12500
2	E2 double vantaux	47	59	0	4	4405	7795	12200
	E3 double vantaux	51	59	0	4	4575	7925	12500

* Le poids à vide en ordre de marche diminuent en fonction du choix des options et des implantations de sièges.

8.3.2. Places debout :
nombre de places debout : 0 à 12

8.4. Sièges modèles pouvant équiper le véhicule : KIEL REGIO ou KIEL IC43, ESTEBAN CIVIC ou IRATI, VOGEL.

8.4.1. Nombre de sièges ou banquettes :

UFR	Longueur/porte médiane	1 place		2 places		2 places à assises relevables		5 places
		Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi	
0	E2 simple vantail	1	2	20	27	0	0	1
	E2 double vantaux	1	2	22	26	0	0	1
	E3 simple vantail	1	2	20	29	0	0	1
	E3 double vantaux	1	2	22	28	0	0	1
1	E2 simple vantail LE	1	2	18	25	0	2	1
	E2 double vantaux	1	2	20	24	0	2	1
	E3 simple vantail LE	1	2	20	27	0	2	1
	E3 double vantaux	1	2	22	26	0	2	1
2	E2 double vantaux	1	2	20	22	0	2	1
	E3 double vantaux	1	2	22	24	0	2	1

8.4.2. Les sièges peuvent avoir les options suivantes : Sièges à assises relevables dans l'emplacement UFR, dossiers inclinables, tablettes, porte filet, repose pied.

8.5. Nombre de portes :

8.5.1. Latérales : 2 ou 3

8.5.1.1 Avant droite : 1 porte simple de service louvoyante
Médiane : 1 porte simple de service louvoyante (1 vantail en option 2 vantaux, 2 vantaux avec l'option UFR)
Avec l'option UFR Lift Entry (LE) : 1 porte manuelle battante spécifique supplémentaire située immédiatement devant la porte médiane

8.5.2. Arrière : 0

8.5.3. Fermetures : Commandes électropneumatiques avec commandes de secours intérieures et extérieures.
Porte avant et porte médiane : commandées du poste de conduite.
Porte médiane avec témoin au tableau de bord en cas d'ouverture de la porte.
Portes verrouillables extérieurement par clé et deverouillables intérieurement manuelleme

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

Vitres fixes sur les faces latérales					Lunette AR fixe	Trappe de toit faisant office d'évacuation des fumées
Côté gauche			Côté droit			
TOTAL		Dont issue de secours	Total	Dont issue de secours	Issue de secours	Issue de secours
Version E2	8	4	7	4	0 ou 1	1 ou 2
Version E3	9	4	8	4	0 ou 1	1 ou 2

Mode d'ouverture : Par bris de glace à l'aide de marteaux-pics liés au véhicule.
Les vitrages ouvrants 2/3 ne participent pas les issues de secours.

8.7. Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1. Par bris : Verre feuilleté

8.7.2. Vitres latérales : Verre trempé

8.7.3. Lunette arrière : Verre trempé

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité

8.8.1 A l'avant :
Conducteur : ceinture 3 points.
Siège guide : ceinture 3 points.

8.8.2 A l'arrière :

8.8.2.1 – Places exposées : Ceintures 3 points. Les places exposées sont les suivantes : Sièges derrière les pare-pudeur si distance dossier/pare pudeur comprise entre 670 mm et 1055 mm et derrière les banquettes à assises relevables situées dans l'emplacement UFR.

8.8.2.2 – Places non exposées : Ceintures 2 points ou en option 3 points.

8.9 Dispositif de protection latérale : Protection par carrosserie.

8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1. Avant : Par structure de face avant.

8.10.2 Arrière : Par structure de face arrière.

8.11 Système anti-projections : Sans objet.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1. Feux de route : 2

9.2. Feux de croisement : 2

9.3. Feux de position :

9.3.1. Avant : 2 (incorporés)

9.3.2. Latéraux : de 5 à 7 par côté

9.4. Feux de position arrière : 2

9.4.1 Répétiteur hauts des feux de position (incorporés) : 2

9.5. Feux indicateurs de changement de direction :

9.5.1. Avant : 2

9.5.2. Arrière : 2 ou 4

9.5.3. Latéraux : 2

9.6. Feux stop : 2 ou 4

9.6.2 Répétiteurs hauts des feux stop (incorporés) : 2

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1. Avant : Néant

9.8.2. Arrière : 2

9.8.3. Latéraux : de 5 à 7 par côté incorporant les feux de position

9.9. Feux de détresse : 6

9.10. Feux de marche arrière : 2

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1. Avant : 2 en option

9.11.2. Arrière : 2

9.12. Feux d'encombrement :

9.12.1. Avant : 2

9.12.2. Arrière : 2

9.13. Dispositif de signalisation complémentaire arrière : Néant.

9.14. Feux spéciaux : Feux de détresse enfants en partie supérieure de face arrière commandés par l'ouverture des portes avec interrupteur d'isolement au tableau de bord.

10 - DIVERS

10.1. Accessoires :

10.1.1. Essuie-glace : 2 à 2 vitesses

10.1.2. Lave-glace : 2 à 4 jets

10.1.3. Rétroviseurs :

10.1.3.1. Extérieur : 2

10.1.3.2. Intérieur : 2 (miroir de surveillance à l'avant et à la porte médiane)

10.1.4. Avertisseur sonore : 1

10.1.5. Dispositif antivol : Non

10.1.6. Extincteur : 1, capacité d'extinction minimale de foyer 21A et 144B (6 Kg).

10.1.7. Equipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes :
Eclairage intérieur, chauffage, coupe batteries, dégivrage désembuage, pare-soleil avant, lampe portative de secours, boîte de premiers secours d'urgence, extincteur.

10.1.8. Chauffage autonome : Oui (option)

10.2. Marques d'identité :

10.2.1. Emplacement de la plaque du constructeur : Marchepied avant droit

10.2.2. Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Voir notice du véhicule de base.

10.2.3. Structure du numéro d'identification : Voir notice du véhicule de base.

10.2.4. Le numéro d'identification commence à : WMAA91ZZ19C012696

10.2.5. Identification du moteur : Voir notice du véhicule de base

10.3. Marques d'identité du constructeur de 2ème étape :

10.3.1. Emplacement de la plaque du transformateur : Marchepied avant droit

10.3.2. Structure du numéro de transformation :

A91	S	02	01	0001
Type châssis	Famille SCOLER	Pays d'homologation	Version	N° chrono

Version : non attribuée.

10.3.3. Le numéro de transformation commence à : A91S02011101.

11 - VISITES TECHNIQUES Voir notice du véhicule de base.